

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague tenue le jeudi 26 janvier 2023 à 19 h 30 à la salle du Conseil située au 3^e étage du 140, rue Principale à Saint-Louis-de-Gonzague.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Christian Brault, Mélanie Genesse, Paul Lavallière, François Leduc et Jean-François Poirier, sous la présidence de monsieur le maire Yves Daoust, formant quorum.

Est absente à cette séance, la conseillère Mme Julie Baillargeon.

Assiste également à la séance, Mme Dany Michaud, directrice générale et greffière-trésorière.

Les avis de convocation de la présente séance ont été dûment signifiés conformément à la Loi.

23-01-006 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par M. Jean-François Poirier
Et unanimement résolu

Que la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

23-01-007 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du Conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 26 janvier 2023.

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et unanimement résolu

Que le Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague adopte l'ordre du jour tel que préparé, en y ajoutant les points 9.5 et 9.6, à savoir :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation et suivi des procès-verbaux de la séance ordinaire et des séances extraordinaires du 15 décembre 2022 et du 5 janvier 2023
4. Période de questions / intervenants
5. Urbanisme / Environnement
 - 5.1 Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 16-125 afin d'autoriser le stationnement en arc-de-cercle (demi-lune) en cour avant secondaire – Adoption du règlement
 - 5.2 MRC de Beauharnois-Salaberry / Fonds régions et ruralité (FRR) Volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale – Appui du projet de service régional partagé de géomatique
 - 5.3 CPE / C.A. – Analyses supplémentaires par LCL Environnement – Octroi de contrat
6. Administration générale / Finances / Greffe
 - 6.1 Comptes à payer
 - 6.2 Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement d'emprunt numéro 22-165 – Dépôt
 - 6.3 Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement d'emprunt numéro 22-166 – Dépôt
 - 6.4 Règlement établissant les limites de vitesse sur le territoire – Avis de motion et dépôt du projet de règlement
 - 6.5 Règlement numéro 18-139-1 modifiant le règlement 18-139 établissant la rémunération et le remboursement des dépenses des membres du conseil – Avis de motion et dépôt du projet de règlement
 - 6.6 Modification du règlement d'emprunt numéro 22-166
7. Loisirs / Culture / Vie communautaire
 - 7.1 Règlement numéro 15-115-2 modifiant le règlement 15-115 établissant les règles et le fonctionnement de la bibliothèque municipale – Adoption du règlement
8. Travaux publics / Voirie
 - 8.1 Réparation toiture caserne des pompiers – Octroi de contrat
 - 8.2 Quartier du Canal – Travaux d'ajout d'un exutoire pluvial – Octroi de contrat
9. Sécurité incendie / Sécurité publique et civile
 - 9.1 Construction d'une nouvelle caserne de pompiers – Autorisation d'aller en appel d'offres public pour la réalisation des travaux
 - 9.2 Construction d'une nouvelle caserne de pompiers / Arpenteur – Octroi de contrat
 - 9.3 Construction d'une nouvelle caserne de pompiers / Étude géotechnique et analyses environnementales – Octroi de contrat

- 9.4 Directeur du service de sécurité incendie et civile – Changement de statut du poste
9.5 **Acquisition d'un véhicule – Autorisation**
9.6 **Construction d'une nouvelle caserne de pompiers / Évaluation comparative des GES – Octroi de contrat**
10. Varia
11. Levée de la séance

ADOPTÉ

23-01-008 APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2022

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par M. Jean-François Poirier
Et unanimement résolu

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2022, tel que déposé.

ADOPTÉ

23-01-009 APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2022

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par M. François Leduc
Et unanimement résolu

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 décembre 2022, tel que déposé.

ADOPTÉ

23-01-010 APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 5 JANVIER 2023

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par M. Jean-François Poirier
Et unanimement résolu

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 janvier 2023, tel que déposé.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue. Les questions sont répondues sur place.

URBANISME / ENVIRONNEMENT

23-01-011 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 16-125 AFIN D'AUTORISER LE STATIONNEMENT EN ARC-DE-CERCLE (DEMI-LUNE) EN COUR AVANT SECONDAIRE – ADOPTION DU RÈGLEMENT

ATTENDU que la Municipalité peut effectuer des modifications à son règlement de zonage en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c. A-19.1)*;

ATTENDU que certaines modifications du Règlement de zonage portant le numéro 16-125 s'avèrent nécessaires afin de maintenir une bonne gestion du territoire;

ATTENDU le dépôt d'une demande de modification réglementaire par les propriétaires du lot 6 292 634 du cadastre du Québec demandant l'autorisation d'effectuer une aire de stationnement en arc-de-cercle (demi-lune) localisée en cour avant secondaire.

ATTENDU que ce projet de règlement a été soumis pour évaluation au Comité consultatif d'urbanisme lors d'une séance tenue le 7 novembre 2022;

ATTENDU l'avis de motion numéro 22-11-196 donné par Mme Mélanie Genesse lors de la séance ordinaire du Conseil du 17 novembre 2022;

ATTENDU l'adoption du premier projet de règlement numéro 16-125-9 lors de la séance ordinaire du Conseil du 17 novembre 2022;

ATTENDU la consultation publique portant sur le règlement numéro 16-125-9 tenue le 15 décembre 2022;

ATTENDU la résolution numéro 22-12-228 adoptée le 15 décembre 2022, entérinant le second projet de règlement;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et unanimement résolu

Que le règlement portant le numéro 16-125-9 soit adopté tel que présenté, et versé aux archives des règlements.

ADOPTÉ

**23-01-012 MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY / FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR)
VOLET 4 – SOUTIEN À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE – APPUI DU
PROJET DE SERVICE RÉGIONAL PARTAGÉ DE GÉOMATIQUE**

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU que la MRC de Beauharnois-Salaberry désire présenter le projet d'un nouveau service régional partagé en géomatique dans le cadre de l'aide financière;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-François Poirier
Appuyé par M. Christian Brault
Et unanimement résolu

Que la présente résolution soit adoptée et que le conseil de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague statue et décrète ce qui suit :

- s'engage à appuyer la création d'un nouveau service régional partagé en géomatique de la MRC de Beauharnois-Salaberry et à assumer une partie des coûts;
- désigne la MRC de Beauharnois-Salaberry à titre d'organisme responsable de ce projet;
- autorise le dépôt par la MRC de Beauharnois-Salaberry, pour et en leur nom, d'une demande d'aide financière au « Fonds régions et ruralité (FRR) Volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale.

ADOPTÉ

**23-01-013 CPE / C.A. – ANALYSES SUPPLÉMENTAIRES PAR LCL ENVIRONNEMENT –
OCTROI DE CONTRAT**

ATTENDU la correspondance du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) datée du 22 décembre 2022 demandant de lui transmettre d'ici le 5 février 2023 des renseignements et études supplémentaires;

ATTENDU que la firme LCL Génie, environnement & développement durable a déposé une proposition d'honoraire au montant de 11 700 \$, taxes en sus pour un mandat visant à répondre aux autres questions du ministère reçues le 22 décembre 2022, pour procéder à la modification des plans

dans le cadre de la demande d'article 22, pour la réalisation d'échantillonnage d'eau supplémentaire et pour la réalisation d'analyses d'eau brute;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-François Poirier
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et unanimement résolu

D'octroyer le contrat décrit visant à répondre à la correspondance du ministère l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) datée du 22 décembre 2022 demandant de lui transmettre d'ici le 5 février 2023 des renseignements et études supplémentaires.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague (Paroisse), tout document en lien avec l'octroi de ce contrat.

De financer ces dépenses à même le surplus libre.

ADOPTÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE / FINANCES / GREFFE

23-01-014 COMPTES À PAYER

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par M. Paul Lavallière
Et unanimement résolu

Que la liste des comptes annexée aux présentes et totalisant un montant de 757 379,26\$ soit approuvée.

ADOPTÉ

CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABILES À VOTER SUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 22-165 – DÉPÔT

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la directrice générale et greffière-trésorière dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter lors de la tenue du registre, le 12 janvier 2023, portant sur le règlement numéro 22-165 décrétant un emprunt au montant de 907 500 \$ aux fins de financement du programme de mise aux normes des installations septiques.

CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABILES À VOTER SUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 22-166 – DÉPÔT

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la directrice générale et greffière-trésorière dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter lors de la tenue du registre, le 12 janvier 2023, portant sur le règlement numéro 22-166 décrétant un emprunt au montant de 5 063 000 \$ pour la construction d'une nouvelle caserne de pompiers.

23-01-015 RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LES LIMITES DE VITESSE SUR LE TERRITOIRE – AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est, par la présente, donné par M. Christian Brault qu'à une prochaine séance du Conseil, il sera présenté pour adoption le règlement numéro 23-168 établissant les limites de vitesse sur le territoire.

Est également déposé, le projet de règlement numéro 23-168.

ADOPTÉ

23-01-016 RÈGLEMENT NUMÉRO 18-139-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 18-139 ÉTABLISSANT LA RÉMUNÉRATION ET LE REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL – AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est, par la présente, donné par M. François Leduc qu'à une prochaine séance du Conseil, il sera présenté pour adoption le règlement numéro 18-139-1 modifiant le règlement 18-139 établissant la rémunération et le remboursement des dépenses des membres du conseil.

Est également déposé, le projet de règlement numéro 18-139-1.

ADOPTÉ

23-01-017 MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 22-166

ATTENDU qu'il est nécessaire d'amender le règlement d'emprunt numéro 22-166 afin de préciser le lieu de la construction de la nouvelle caserne de pompiers ainsi que la nomenclature des annexes ci-jointes;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague a décrété, par le biais du règlement d'emprunt numéro 22-166 une dépense et un emprunt de 5 063 000 \$ pour la construction d'une nouvelle caserne de pompiers;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Lavallière
Appuyé par M. François Leduc
Et unanimement résolu

Que l'article 2 du règlement d'emprunt numéro 22-166 est remplacé par le suivant :

« Le présent règlement a pour but d'autoriser le conseil à procéder à un emprunt pour financer le coût des travaux relatifs à la construction d'une nouvelle caserne de pompiers pour le service de sécurité incendie et civile qui sera située sur le lot 5 124 995 (197, rue Principale). Ce règlement d'emprunt est basé sur l'estimation des coûts de Madame Dany Michaud, directrice générale et greffière-trésorière signée le 15 décembre 2022 (Annexe A) et l'estimation budgétaire de Monsieur Daniel Sabourin, technologue en architecture et professionnel associé pour la firme J. Dagenais Architecte et associés, reçue par courriel le 8 décembre 2022, signée le 19 janvier 2023 (Annexe B) et calculée au coût du pied carré, excluant les frais, les taxes et les imprévus ainsi que selon l'estimation budgétaire de Madame Mélanie Denoncourt et Monsieur Jean-Marc Lauzon mandaté par la firme d'ingénierie civile Groupe DGS Experts-Conseils et signée le 13 décembre 2022 (Annexe C) pour l'aménagement d'un puits d'alimentation en eau potable, pour son raccordement à la nouvelle caserne de pompiers ainsi que pour le traitement de l'eau pompée. Ces documents faisant partie intégrante du présent règlement comme annexes « A », « B » et « C ». »;

Qu'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

ADOPTÉ

LOISIRS / CULTURE / VIE COMMUNAUTAIRE

23-01-018 RÈGLEMENT NUMÉRO 15-115-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 15-115 ÉTABLISSANT LES RÈGLES ET LE FONCTIONNEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE – ADOPTION DU RÈGLEMENT

ATTENDU que la Municipalité dispose d'un règlement (numéro 15-115) établissant les règles et le fonctionnement de la bibliothèque municipale;

ATTENDU que la Municipalité souhaite modifier ce règlement afin d'ajuster l'horaire d'ouverture de la bibliothèque ainsi que les dispositions relatives à un changement d'horaire;

ATTENDU le dépôt du projet de règlement et l'avis de motion numéro 22-12-242 donné par Mme Julie Baillargeon lors de la séance ordinaire du 15 décembre 2022;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-François Poirier
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et unanimement résolu

Que le règlement numéro 15-115-2 soit adopté tel que présenté, et versé aux archives des règlements.

ADOPTÉ

TRAVAUX PUBLICS / VOIRIE

23-01-019 RÉPARATION TOITURE CASERNE DES POMPIERS – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU la nécessité de procéder à la réfection de la toiture de la caserne de pompiers;

ATTENDU que trois (3) entreprises ont été approchées afin de présenter une soumission pour réaliser les travaux;

ATTENDU que le plus bas soumissionnaire conforme est l'entreprise Les Couvreur Dubuc Inc. au montant de 28 880 \$, taxes en sus;

ATTENDU que cette dépense figure au budget 2023;

En conséquence,

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par M. Jean-François Poirier
Et unanimement résolu

D'octroyer le contrat à l'entreprise Les Couvreur Dubuc Inc. selon l'offre déposée.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document en lien avec l'octroi de ce contrat.

De financer cette dépense à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉ

23-01-020 QUARTIER DU CANAL – TRAVAUX D'AJOUT D'UN EXUTOIRE PLUVIAL – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU la nécessité d'aménager un exutoire pluvial supplémentaire dans le secteur du quartier du Canal afin de faciliter le drainage des fossés;

ATTENDU le mandat octroyé à la firme d'ingénierie EXP pour la préparation de plans et devis;

ATTENDU que trois (3) entreprises ont été approchées afin de présenter une offre de services pour les travaux en question;

ATTENDU que seule l'entreprise Transport Noël et fils Inc., a présenté une offre de services au montant de 31 858 \$, taxes en sus;

En conséquence,

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et unanimement résolu

D'octroyer le contrat pour les travaux d'aménagement de l'exutoire pluvial à l'entreprise Transport Noël et fils Inc., selon l'offre déposée.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document en lien avec l'octroi de ce contrat.

De financer cette dépense à même le règlement d'emprunt numéro 13-97.

ADOPTÉ

SÉCURITÉ INCENDIE / SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

23-01-021 CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE CASERNE DE POMPIERS – AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague doit procéder à des travaux de construction d'une nouvelle caserne de pompiers;

ATTENDU qu'il y a lieu d'aller en appel d'offres public pour procéder à l'octroi de contrat pour la réalisation des travaux de construction d'une nouvelle caserne de pompiers;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-François Poirier
Appuyé par M. François Leduc
Et unanimement résolu

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à procéder au lancement d'un appel d'offres public sur SEAO en vue de l'octroi d'un contrat pour la réalisation des travaux liés à la construction d'une nouvelle caserne de pompiers.

ADOPTÉ

23-01-022 CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE CASERNE DE POMPIERS / ARPENTEUR – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU la nécessité d'obtenir un plan projet d'implantation et d'effectuer l'implantation de la future caserne de pompiers par un arpenteur-géomètre;

ATTENDU que deux (2) firmes ont été approchées afin de présenter une offre de services à ce propos;

ATTENDU que le plus bas soumissionnaire conforme est la firme Faucher Coulombe Arpenteurs-Géomètres Inc. avec une offre de services de 2 000 \$, taxes en sus;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-François Poirier
Appuyé par M. Christian Brault
Et unanimement résolu

D'octroyer le mandat pour l'élaboration d'un plan projet d'implantation ainsi que pour l'implantation de la future caserne de pompiers, la firme Faucher Coulombe Arpenteurs-Géomètres Inc., selon l'offre déposée.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document en lien avec l'octroi de ce contrat.

De financer cette dépense à même le règlement d'emprunt numéro 22-166.

ADOPTÉ

23-01-023 CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE CASERNE DE POMPIERS / ÉTUDE GÉOTECHNIQUE ET ANALYSES ENVIRONNEMENTALES – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU la nécessité d'effectuer une étude géotechnique ainsi que des analyses environnementales des sols dans le cadre du projet de la future caserne de pompiers;

ATTENDU que trois (3) laboratoires ont été approchés afin de présenter une offre de services;

ATTENDU que le plus bas soumissionnaire conforme est l'entreprise Consultation GeoTex Inc. avec une offre de services de 22 200 \$, taxes en sus;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-François Poirier
Appuyé par M. Christian Brault
Et unanimement résolu

D'octroyer le mandat pour la réalisation d'une étude géotechnique ainsi que des analyses environnementales des sols dans le cadre de la future caserne de pompiers à l'entreprise Consultation GeoTex Inc., selon l'offre déposée.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document en lien avec l'octroi de ce contrat.

De financer cette dépense à même le règlement d'emprunt numéro 22-166.

ADOPTÉ

23-01-024 DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE – CHANGEMENT DE STATUT DU POSTE

ATTENDU la signature d'une entente intermunicipale entre la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague et la Municipalité de Saint-Étienne de Beauharnois;

ATTENDU la nécessité de rendre le poste de directeur du service incendie et civile permanent et à temps plein;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par M. Jean-François Poirier
Et unanimement résolu

De procéder au changement de statut du poste de M. Alain Meloche à titre de directeur du service incendie et civile.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à préparer et à signer le contrat d'embauche, conformément à la Politique de rémunération, de conditions et d'avantages des employés en vigueur.

Que ce changement de statut du poste soit effectif rétroactivement au 1^{er} janvier 2023.

ADOPTÉ

23-01-025 ACQUISITION D'UN VÉHICULE – AUTORISATION

ATTENDU qu'à la suite de la signature de l'entente intermunicipale du service de sécurité incendie et civile avec le Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois, des déplacements intermunicipaux seront requis;

ATTENDU que des recherches ont été effectuées chez différents concessionnaires en vue de l'achat d'un véhicule neuf;

ATTENDU l'offre d'un RAM 1 500 de l'année 2022 modèle DS6L41 29B, 6 cylindres, présentée par Duclos Chrysler Valleyfield, au montant de 49 640.45 \$, taxes en sus;

ATTENDU que cette dépense figure au budget 2023.

En conséquence,

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et unanimement résolu

D'autoriser l'acquisition du véhicule précédemment cité, selon l'offre présentée.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague ce contrat ainsi que tout document y afférent, le cas échéant.

Que cette dépense soit financée à même le fonds de roulement.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) paiements annuels égaux, à compter de l'exercice 2024.

ADOPTÉ

23-01-026 CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE CASERNE DE POMPIERS / ÉVALUATION COMPARATIVE DES GES – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU que dans le cadre de l'obtention de l'aide financière du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) il est requis de procéder à une évaluation comparative des gaz à effet de serre (GES);

ATTENDU la proposition budgétaire reçue de STRUXAR pour remplir le formulaire et récolter les données requises à cet effet au montant de 6 500 \$, taxes en sus;

En conséquence,

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par M. Paul Lavallière
Et unanimement résolu

D'octroyer le mandat pour procéder à une évaluation comparative des gaz à effet de serre (GES) dans le cadre du projet de la future caserne de pompiers à l'entreprise STRUXAR, selon l'offre déposée.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document en lien avec l'octroi de ce contrat.

De financer cette dépense à même le règlement d'emprunt numéro 22-166.

ADOPTÉ

VARIA

Aucun sujet ne figure sous ce point.

23-01-027 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et unanimement résolu

Qu'ayant épuisé l'ordre du jour, de lever la séance à 19 h 58.

ADOPTÉ

Yves Daoust
Maire

Dany Michaud
Directrice générale et
Greffière-trésorière